

VOLTAIRE ET LE BLASPHEME DU CHEVALIER DE LA BARRE

Philippe MIKAËLOFF

Nous allons évoquer la condamnation à mort pour blasphème par la justice royale de Louis XV, il y a 250 ans, d'un jeune noble, le chevalier de la Barre.

Le blasphème surnommé autrefois « péché de bouche » est une parole ou une manifestation qui outrage la religion. Il a été remis à l'ordre du jour par les caricatures du journal Charlie hebdo. Rien ne peut justifier les assassinats de janvier 2015. Or, la plupart des pays musulmans se sont sentis insultés par les caricatures de leur prophète. Le blasphème pose donc encore un problème : depuis le XIV^{ème} siècle, en France, ont apparu de nombreux textes royaux contre le blasphème, d'ailleurs liés autrefois à la notion de lèse majesté.

Le délit de blasphème fut aboli par l'assemblée constituante en 1791 à la suite du combat de Voltaire. Mais la loi de 1819 dans son article 8 rétablit un délit spécifique d'outrage à la morale publique et religieuse. Donc, sous le second empire, les tribunaux avaient rétabli le délit de blasphème. Il faudra attendre la troisième république pour que soit votée, le 29 juillet 1881, la loi sur la liberté de la presse qui mit fin au délit d'outrage à la morale publique et religieuse. Pourtant la difficile question du blasphème n'était pas résolue. En effet, comment délimiter la frontière entre ce qui relève du débat d'idées et ce qui est une insulte aux croyants ? Actuellement la loi française, soutien de la liberté d'expression, ne réprime pas les outrages à la religion même si les fidèles en sont les victimes indirectes. Toutefois la justice européenne a tendance à privilégier un certain respect des croyances religieuses et incite la presse à la retenue. C'est dire qu'aujourd'hui encore la question du blasphème prête à discussion.

Nous allons donc revivre ensemble le drame du chevalier de la Barre condamné à mort pour blasphème, exécuté le 1^{er} juillet 1766. Voltaire fut étroitement lié à cette triste affaire, d'abord parce qu'un exemplaire de son dictionnaire philosophique portatif fut brûlé avec le corps du chevalier, ensuite parce que, scandalisé par le jugement du parlement de Paris et du tribunal d'Abbeville, il se dressa pour qu'on réhabilite de la Barre.